

HORAIRES :

Du lundi au vendredi, classe de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30. Il n'y aura classe, ni le mercredi, ni le samedi (sauf cas exceptionnels).

Les enfants de Maternelle seront tenus aux MEMES HORAIRES que leurs aînés, début de la classe à 8h45 précises.

Attention ! Les retards répétés gênent le fonctionnement de la classe.

FREQUENTATION SCOLAIRE :

La fréquentation scolaire régulière est **obligatoire dès le Cours Préparatoire**. Toute absence devra être signalée à l'enseignant. La famille devra faire connaître par écrit ou par téléphone, et si possible le jour même, les motifs de toute absence.

Pour les sorties régulières pendant les cours (orthophoniste, spécialiste, ...) faire un mot précisant le jour et l'heure. VENIR CHERCHER l'enfant dans la classe et de le ramener dans la classe.

Des billets d'absence pré remplis vous seront remis à la rentrée (*dans le cahier de correspondance*). Merci de les utiliser. Vous pourrez en demander à l'enseignant en cours d'année.

TELEPHONE :

Appeler avant 8 h 30 ou après 16 h 45. Entre ces deux horaires, merci de laisser votre message sur le répondeur. TEL : 02.51.55.45.35 Courriel : ecstemarie85@orange.fr

Voici la page d'accueil de notre espace numérique de travail : <http://lefenouiller-stemarie.fr/>

RENDEZ-VOUS AVEC LES ENSEIGNANTS :

Si vous désirez rencontrer les Enseignants ou le Directeur, si possible prendre rendez-vous.

ACCUEIL du MATIN :

Pour tous les élèves de la maternelle, l'accueil se déroulera dans la classe. Les élèves du primaire seront accueillis sur la cour primaire.

SORTIES des CLASSES :

Pour les sorties de 12 h 00 et 16 h 30, les enfants qui quitteront seuls l'établissement le feront sous la responsabilité des Parents.

Si l'enfant doit partir avec un adulte qui n'est pas le responsable de l'enfant, nous le faire savoir. Des événements récents nous invitent à la plus grande prudence.

ATTENTION !

- Aucun enfant de moins de 6 ans ne sera autorisé à partir seul ou avec sa/son sœur/frère de l'école. La présence d'un adulte est obligatoire.
- Si votre enfant part seul(e), une autorisation parentale sera à remplir en début d'année.

Nous vous recommandons la plus grande prudence aux abords de l'établissement. Merci de ne pas stationner devant le portail à vélos.

- Sortie du midi : uniquement pour les élèves ne déjeunant pas au restaurant scolaire.
 - Classe de PS1-PS2 : Les parents avanceront dans la classe pour venir chercher l'enfant.
 - Autres classes : Récupérer l'enfant au portail.
- Sortie du soir :
 - Classe de PS1-PS2 : Les parents viendront chercher l'enfant dans la classe.
 - Classe MS : Les parents viendront chercher l'enfant dans le hall des maternelles.
 - Classe GS : Les parents viendront chercher l'enfant dans le hall primaire.
 - Classes primaires : Les enfants attendront leurs parents sur la cour des maternelles.

ASSURANCE SCOLAIRE :

Vous devez demander une attestation d'assurance « Responsabilité civile » auprès de votre assureur et la remettre à l'école dès les premiers jours de la Rentrée. Pour l'Individuelle Accident, l'établissement souscrit une assurance pour tous les élèves auprès de la Mutuelle St Christophe, et ce, dans le cadre d'un partenariat Enseignement Catholique de Vendée- Mutuelle St Christophe : 5 € par élève/par an.

TOUT ENFANT MALADE, FIEVREUX OU TROP FATIGUE, NE DOIT PAS ETRE ENVOYE à l'école. L'école n'est pas habilitée à donner des médicaments aux enfants, sauf cas exceptionnel (*un Plan d'Accueil Individualisé doit alors être validé par le Médecin scolaire*). Aucun médicament ne sera administré par l'enseignant. Merci de demander au médecin de répartir la posologie en dehors du temps scolaire.

Toute maladie contagieuse devra être signalée immédiatement. Les vaccins devront être tenus à jour lors de la scolarité.

FOURNITURES :

Il est inutile d'acheter des fournitures scolaires pour la rentrée (hors listes données par les enseignants), l'établissement fournira **GRATUITEMENT** cahiers, crayons, gomme, etc... dans la limite des crédits disponibles. Seules, les fournitures usitées (et non égarées) seront remplacées. Les élèves devront prendre soin de leurs outils de travail.

RETRIBUTIONS SCOLAIRES :

Pour 2016-2017, le montant par élève et par mois s'élèvera à 22.30 €. Pour les familles qui le souhaitent, l'OGEC proposera le prélèvement automatique. Vous aurez des précisions sur la circulaire relative aux rétributions (début septembre).

MANUELS SCOLAIRES :

Les manuels scolaires, à partir du Primaire, seront remis aux enfants en début d'année scolaire. Il est demandé aux familles **de les couvrir**. Ceux-ci devront servir plusieurs années. Tout livre détérioré sera facturé à la famille.

Suite à la nouvelle refondation de l'école et la mise en place des nouveaux programmes, l'établissement procédera au renouvellement des livres à compter de la rentrée 2017. Il étudiera, au cours de l'année, les différents manuels proposés par les éditeurs. A ce jour, seulement quelques spécimens sont sortis.

GARDERIE :

Horaires : matin : 7 h 30 – 8 h 30 soir : 16 h 45 – 18 h 30 (*journées scolaires uniquement*)

Tarif : 0,50 € le quart d'heure. Tout quart d'heure commencé est facturé à la famille. La garderie est payable au mois. Chèque à l'ordre de : O.G.E.C.- Ecole Sainte Marie.

Une autorisation écrite devra être fournie lorsque vous laisserez partir votre enfant avec une autre personne que le responsable de l'enfant.

CATECHESE :

La Catéchèse commence à partir du CE1... Le parcours proposé aux enfants reste « Sel de Vie ». Un éveil à la foi sera proposé aux élèves de la Maternelle et du CP à compter de la Rentrée avec le parcours «Cadeaux de Dieu ». L'établissement continuera de proposer des temps forts à Noël ou à Pâques. Il accompagnera les enfants pour la préparation au Sacrement de l'Eucharistie.

PAUSE MERIDIENNE :

Conformément à la législation en vigueur, les enfants déjeunant chez eux seront amenés sur la cour des maternelles, à 12h00. Ils resteront sous la surveillance des Enseignants **jusqu'à 12 h 10**. Vous devrez vous présenter au portail.

Conformément à la législation en vigueur, les enfants ne seront pas accueillis avant 13 h 20. **Attention le portail n'ouvrira qu'à partir de 13h20**, les enfants laissés seuls devant le portail resteront sous la responsabilité des familles.

Les enfants déjeunant à la cantine seront pris en charge par le personnel municipal à partir de 12 h. Le retour à l'école est prévu vers 13 h 20. **Les enfants de PS et MS seront couchés dès le retour** du restaurant municipal.

HABITUDES SCOLAIRES :

Devant la perte des outils de travail des enfants, tous les crayons **seront à étiqueter** au nom de l'enfant. Les vêtements devront également être marqués. En Maternelle, ne pas oublier de marquer livres, CD ou autres objets prêtés à l'école.

Les parents ne devront laisser ni argent, ni bijoux entre les mains des enfants (à l'exception des règlements divers à remettre à l'enseignant).

Il est interdit d'apporter à l'école tout objet inutile, nuisible ou dangereux : vignettes, cartes Pokémon, cutter, couteau...

Les élèves se doivent d'être polis, tant avec les enseignants et le personnel d'encadrement qu'avec leurs camarades. Nous accorderons une attention particulière au « Bonjour » du matin.

Bonne Rentrée à tous les élèves !

Pour l'équipe de direction
P. Barraud